



Delai de prescription

Par chris09

Bonjour, J'ai eu des souci avec mon ex conjointe qui a déposer plainte en mars 2015. Aujourd'hui nous somme en septembre 2020 je viens tout juste d'etre convoqué a la gendarmerie. La personne qui ma reçu a etait très rapide elle ma dit que voulais vous que je fasse d'un dossier datant de 5 ans. Ma question la nouvelle loi de 2017 sur les prescriptpions s'applique t'elle ou bien le procureur va classer ce dossier sans suite ? merci d'avance

Par sophie75

je pense que le procureur de la république va classer sans suite la plainte de votre ex. Il n'a aucun contenu et aucune charge contre vous. La plainte de votre ex contre vous était-elle justifiée ?

Par chris09

Non que des mensonges du faite que je l'ai quitté.

Par sophie75

elle vous a accusé d'avoir été violent à son égard?

Par chris09

oui sauf que j'ai jamais etatit violent avec personne meme pas envers un garçon

Par sophie75

le principal pour vous c'est d'être sorti de sa vie. vous n'avez plus de contact avec elle ?

Par chris09

non aucun contacte depuis 5 ans

Par sophie75

c'est une menteuse et manipulatrice qui se victimise en vous faisant passer pour un homme violent etc..

Par chris09

c'est cela j'ai tenu 10 ans avec cette personne sa a etait dur pour moi mais maintenant tout sa c'est fini. Merci pour vos reponse et cette discution cela ma fait grand bien

Par sophie75

bonne continuation cordialement